



affiché 04/04/24

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2024 / 075**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 20

Exprimés : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à vingt heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 21 mars 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Christian ROBERT, (adjoints), Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAILICHE, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Stéphane GRILLET, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Gaëlle BENOIT, Bernard CLEMENT.

Absent excusé : Lucas MANUEL.

Absents : Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART.

Secrétaire de séance : Gilles BARJOU.

Nomenclature @CTES : Finances / Divers

FINANCES

TARIFS DU CINEMA-THEATRE POUR 2024

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L.2122-1 à L.2122-4 du CG3P ;
- Vu la délibération n° 23-2024 relative aux tarifs municipaux pour l'année 2024 ;
- Considérant la nécessité de réviser annuellement les tarifs municipaux ;
- Considérant l'avis favorable émis par la commission en charge des finances et de l'organisation des services publics en date du 4 décembre 2023 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 22
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'appliquer les tarifs municipaux suivants en 2024 :

Prestations	Prix TTC (€)
a) Droits d'entrée / Cinéma-Théâtre	
Tarif plein	7,50
Tarif réduit -14 ans	4,00
Tarif réduit *	6,00
* applicable aux collégiens, lycéens, étudiants, seniors (+65 ans), demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de la carte famille nombreuse, de la carte d'invalidité ou CMI, et le mercredi après-midi pour tous, aux conventions d'entreprise	
Tarif associations conventionnées (Arpent, Tonnerre-Culture)	5,00

Tarif pour les groupes en structure d'accueil / Pass loisirs / Pôle Social / Séances

Cinéma

Tarif « Ecole et Cinéma » ** 2,50

Tarif « Collège et Cinéma » ** 2,80

Tarif « Lycée et Cinéma » (Pass Culture autorisé) ** 3,00

** ces tarifs sont encadrés par des conventions entre la Région BFC, le Département de l'Yonne, le CNC et l'Académie de Dijon.

Application du tarif unique fixé nationalement par la Fédération Nationale du Cinéma Français pour l'organisation des trois Fêtes du Cinéma.

Carte abonnement 10 places – tarif plein 67,50

Carte abonnement 10 places – tarif réduit 54,00

Offre anniversaire : groupe -14 ans (à partir de 10 enfants) : 2 accompagnants invités

b) Autres produits / Cinéma-Théâtre

Bouteille d'eau plate 50 cL 3,00

Forfait 1 (snack ou boisson) 3,00

Forfait 2 (snack et boisson) 5,00

Grande affiche 6,00

Petite affiche 3,00

Lot de 5 affiches bon état 30,00

Lot de 5 affiches état moyen 20,00

Affiche type PLV (Publicité sur Lieu de Vente en carton) ou Kakemono 10,00

Escape Game par partie 2,00

c) Partenariat / Cinéma-Théâtre

Campagne de spots BFC pour la valorisation des jeunes du territoire : 200,00 € HT pour 2 semaines de programmation, soit 240,00 € TTC

Insertion du logo de l'entreprise sur l'écran d'accueil :

Pour 6 mois (tarif HT – 600,00 €) 720,00

Pour 1 an (tarif HT – 1 000,00 €) 1 200,00

Supplément pour effet d'animation (tarif HT – 200,00 €) 240,00

d) Privatisation Salles municipales/ Cinéma-Théâtre (événements sans billetterie)

Privatisation salle projection de film (tarif HT – 1 000,00) *** 1 200,00

Privatisation salle pour conférence une journée (tarif HT – 400,00 €) 480,00

Privatisation salle pour conférence une demi-journée (tarif HT – 220,00 €) 264,00

Dans le cas d'une privatisation de salle avec projection, il sera en plus appliqué un tarif fixé par le distributeur pour la facturation des droits de diffusion des films.

- De dire que la présente délibération annule et remplace le paragraphe C.5 de la délibération n°2023-204 du 11/12/2023.



Pour extrait conforme,
Le maire,
Cédric CLECH